



Club de Plongée de Sélestat,

Blocs personnels.

Les blocs personnels sont précieux pour le club puisqu'ils permettent de libérer les blocs club pour d'autres membres et que leurs propriétaires assurent leurs achat et entretien. En contrepartie ces propriétaires peuvent voir l'intervalle entre deux requalifications porté de 2 à 5 ans.

Toutefois leur remplissage et les lois ou règlements qui s'y appliquent posent un certain nombre de contraintes :

La fourniture d'air respirable engage le fournisseur, le club, en tant que personne morale*.

Afin de respecter les prérogatives de chacun et les conséquences associées nous respecterons les modalités suivantes :

- un registre de gonflage est créé afin de soulager les gonfleurs dans leur tâche de contrôle des blocs présentés au gonflage
- un bloc possédé par un encadrant (initiateur, niveau 4 et plus)
 - est gonflé, s'il est inscrit au registre de gonflage
 - est inscrit au registre TIV.
 - peut être stocké au local
- un bloc possédé par un niveau 3
 - est gonflé, s'il est inscrit au registre de gonflage
 - est inscrit au registre TIV à la condition d'une entente dûment constatée entre un technicien en inspection visuelle et le propriétaire.
 - n'est pas stocké au local
- un bloc possédé par un niveau 2
 - est gonflé, s'il est inscrit au registre de gonflage
 - est inscrit au registre TIV à la condition d'une entente dûment constatée entre un technicien en inspection visuelle et le propriétaire,
 - n'est pas stocké au local et quitte l'activité non gonflé.

Lors du renouvellement de blocs, des blocs pourront être proposés en l'état à la vente aux membres aux conditions de reprise constatées, et cette offre rendue publique, après avis de l'Assemblée des Encadrants.

L'offre sera d'abord réservée à l'encadrement, puis aux autres membres. En cas de demandes multiples un tirage au sort sera organisé.

Adopté par le Comité Directeur,
le 17 septembre 2007

* condamné, en temps que personne morale, le club, et tous ses adhérents, aurait à supporter les frais et dommages en son nom propre et sur ses fonds, sur plusieurs années.